

Inscriptions Scolaires

Pour les enfants nés en 2017
et les nouveaux résidents

RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2020

Inscriptions du 9 janvier
au 27 mars 2020
dans votre mairie
ou par courriel :
enfance@mairie-athis-mons.fr

SERVICE ENFANCE

01 69 54 55 60

Plus d'infos sur

mairie-athis-mons.fr



Ville d'Atthis-Mons



Inscriptions scolaires du 9 janvier au 27 mars 2020

Les étapes sont :

Étape 1 : remettre son dossier d'inscription complet

- en Mairie Principale
- ou par mail à : enfance@mairie-athis-mons.fr (à favoriser)

Étape 2 : le service Enfance communiquera aux familles l'école d'affectation dans les meilleurs délais.

Étape 3 : l'école vous donne rendez-vous afin de valider l'admission

Étape 4 : se présenter à ce rendez-vous avec le certificat de radiation (si votre enfant vient d'un autre établissement)

En cas de déménagement ou de demande de dérogation, adresser le formulaire «Demande de dérogation interne/externe 2019/2020» au service Enfance et Affaires Scolaires. Les demandes sont traitées en commission (Ville - Éducation National) et les réponses transmises fin juin.

Photocopies des pièces justificatives obligatoires à fournir au moment de l'inscription :

- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (pages 90 à 93)
- Photocopie de la pièce d'identité des parents
- Photocopie de la dernière taxe d'habitation ou à défaut le bail ou acte de propriété
- En cas de séparation ou divorce : photocopie de l'intégralité du jugement ou attestation signée des 2 parents précisant les modalités de garde ou à défaut une décharge parentale à signer en Mairie



Attention la mairie ne fait pas les photocopies

Si vous êtes hébergés, les pièces suivantes doivent être produites :

- Attestation d'hébergement datant de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Photocopie de la dernière taxe d'habitation ou à défaut le bail ou acte de propriété de l'hébergeant



Pour les enfants nés en 2018 :

L'inscription en Toute Petite Section – TPS est soumise à un entretien avec la directrice de l'école qui vous expliquera les modalités d'accueil puis à une commission (Ville - Éducation National) qui délibère fin Juin.

3 écoles accueillent les enfants de moins de 3 ans (les maternelles : La Fontaine, Charles Perrault et La Rouquette).

Vous pouvez pré-inscrire votre enfant en TPS en remplissant le dossier d'inscription scolaire 2020/2021 avec les pièces demandées. Les dossiers seront transmis aux directrices qui se chargeront de vous contacter pour un entretien.

Les réponses seront transmises aux parents, par courrier, après la commission.



Service Enfance et Affaires Scolaires
Place du Général de Gaulle
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 54 55 60
Courriel : enfance@mairie-athis-mons.fr